Union régionale des syndicats de l'Education nationale de l'Académie de Nantes

CAPA DES PLP

COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 29 MAI 2019

TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE

Déclaration CGT Educ'Action : la réforme de la casse de la voie professionnelle sous statut scolaire

« La voie professionnelle doit permettre à chaque élève d'obtenir un diplôme et non un niveau de compétences, diplôme permettant une insertion professionnelle choisie, ou une poursuite d'études réussie, et non un formatage aux cahiers des charges des entreprises.
Les collègues ont manifesté selon plusieurs modalités leur désaccord total avec cette réforme qui se fait contre leur avis dans chacune des formations départementales auxquelles ils·elles étaient convoqué·es. Contrairement aux discours des IEN et des chef.fes d'établissement qui tentent comme ils·elles peuvent de rassurer, de lever des inquiétudes ou des craintes, l'administration doit bien comprendre que les collègues ne se trompent pas et qu'ils·elles ont bien compris les enjeux de cette réforme qui vise la liquidation de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Depuis le début de la mise en place de cette réforme, depuis les premières annonces du mois de mai 2018, la CGT Educ'Action n'a cessé de la contester sur le fond, elle s'est impliquée concrètement dans l'intersyndicale qui s'est opposée à cette réforme, elle a été à l'initiative des mobilisations dans la voie professionnelle, elle s'est prononcée clairement contre cette réforme et ses grilles horaires dès le Conseil Supérieur de l'Education du 10 octobre, et n'a jamais tergiversé pour annoncer son opposition ferme et claire à cette réforme.

Lorsqu'il évoquait pour l'une des premières fois son projet pour la voie professionnelle, le 28 mai 2018, JM Blanquer déclarait que « *Le lycée professionnel était un levier de réussite, un grand atout pour l'avenir du pays...Le dynamisme économique du pays dépend de sa capacité à former d'excellents professionnels* ». Quelques mois plus tard, au contraire, pour justifier ce que nous considérons comme un véritable saccage de la voie professionnelle sous statut scolaire, il déclarait « *Le lycée professionnel est celui qui coûte le plus cher, a le plus d'heures de cours et ce n'est pas synonyme de réussite. J'assume qu'il peut y avoir moins d'heures (de cours) mais mieux d'heures. Je sais que les professeurs de LP sont d'accord* »

La CGT Educ'Action Nantes s'indigne du mépris que le ministre affiche envers les centaines de milliers de salarié·es qui n'auraient pas réussi leur vie professionnelle, sans parler du mépris envers les enseignant·es de lycée professionnel. Elle tenait surtout, pour conclure sur ce point, à rappeler que non, les professeur·es de LP ne sont pas d'accord. »
extrait de la ***Déclaration de la CGT EDUC'ACTION*** *– à lire intégralement sur le site de la CGT Educ'Action Nantes* -

Le SNUEP FSU a lu une déclaration liminaire sur le projet de loi sur Fonction publique, les inégalités d'accès à la Hors classe entre les différentes disciplines, la réforme de la voie professionnelle.
Le SGEN CFDT a lu aussi une déclaration portant sur la réforme de la Fonction publique, le manque de dialogue social et sur les avis fermes et définitifs du Troisième RDV de carrière.
A noter que le Sneeta FO n'a pas proposé de déclaration liminaire.

En préambule, le DRH a admis des difficultés persistantes de figer les avis au 9ième échelon. En effet, **les avis émis lors du troisième RDV de carrière sont fermes et définitifs.** Le ministre a demandé à ses équipes de rediscuter ce dispositif. C'est un angle mort du système. Le DRH admet qu'un avis « *à consolider* » est difficile à vivre pour un agent. Mais les RDV de carrière mobilisent beaucoup les IEN. Il termine en disant qu'il est incompréhensible de rester figé dans son avis.

Commentaires CGT

La CGT Educ'Action Nantes condamne la mise en place du PPCR. Nous avons profité cette CAPA de promotion à la Hors classe des PLP pour rappeler que les nouvelles modalités d'évaluation des enseignant·es conduit au découragement des collègues dont certain·es se sentent victimes de l'arbitraire le plus total avec des appréciations finales souvent perçues comme injustes et bien loin de la bienveillance dont font preuve les collègues auprès de leurs élèves.

Nul·le ne peut ignorer l'importance de l'accès à cette hors classe au regard de son impact sur le salaire et le calcul de la retraite. Nous souhaitons ainsi rappeler que dans l'Education, l'austérité se poursuit aussi avec le gel du point d'indice. Et ce n'est pas la mise en place du PPCR qui va compenser ce gel.

« Ergonomie du projet d'avancement »

Un contingent de 100 promotions à la HC par inscription au tableau d'avancement s'effectue sur la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience.

3 modalités de la prise en compte de la valeur professionnelle.

- RDV de carrière au 9ième
- Appréciation attribuée en 2018 avec campagne transitoire.
- Pour les agents qui n'ont pas eu de RDV de carrière avant le 31 mai, le ministère prévoit que ceux.celles-là puissent avoir leur RDV de carrière soit en juin, soit en septembre.

Conditions statutaires : il faut au moins deux années dans le 9ième échelon au 31 août 2019 pour être promouvable à la Hors classe.
En cas d'égalité de barème : prise en compte de l'ancienneté dans le grade, dans l'échelon, la date de naissance.

Campagne 2019

4 items : « Excellent », « Très satisfaisant », « Satisfaisant », « A consolider ».
591 promouvables
100 promu.es soit 16,92%.
145 avis Excellents/ 125 Très satisfaisant/ 105 satisfaisant/ 95 « A consolider »

EGALITE FEMMES/HOMMES

Les hommes représentent 56,2% des promouvables, les femmes représentent 43,8% des promouvables et 49% des proposé.es.
Pour rappel, cette différence est simplement due au fait que davantage de femmes avaient le barème requis.

PAR DISCIPLINES

Enseignement Général : 35% des promouvables pour 32% de promu.es
Enseignement Professionnel : 65% des promouvables pour 68% de promu.es

PAR ECHELON

Aucune promotion du 9ième pour 31% des promouvables.
55,7% des promotions issues de l'échelon 10 pour 60% des promouvables.
Les 11ième échelons sont donc majoritairement promu.es pour 9% des promouvables.

LES AVIS RECTEUR

6,8% Excellent
42,6% Très satisfaisant
40,1% Satisfaisant
10,5% A consolider

OPPOSITIONS

14 oppositions du Recteur dont 6 qui étaient promouvables.
Les oppositions du Recteur concernent les collègues qui se voient reprocher suivant les cas une forme d'insuffisance professionnelle, des problèmes de gestion de classe, ou autres difficultés professionnelles. Certain.es d'entre eux. elles sont suivies par la cellule GRH du rectorat.

Commentaires CGT

La CGT Educ'action tient à réaffirmer ses revendications pour une véritable revalorisation salariale garantissant l'égalité professionnelle par notre attachement à un système égalitaire d'avancement automatique sur 18 échelons, par une promotion déconnectée de l'évaluation professionnelle, par une grille indiciaire de rémunération compensant la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 et reconnaissant nos qualifications.

Claire ROBERT

Les élu·es CAPA PLP de la CGT Educ'action

CGT Educ'Action Nantes Maison des syndicats, place de la gare de l'état, 44276 NANTES
Email : cgteduc-nantes@orange.fr Internet http://educactionnantes.reference-syndicale.fr

VOS ELU·ES CGT

Coordination académique : elunantes.cgteduc@laposte.net

Commission paritaires des Enseignant·es PLP

Hors-Classe

Hervé Guillonneau (titulaire) : elunantes.cgteduc@laposte.net 06 77 88 23 28
Daniel Louargant (suppléant) : daniel.louargant@wanadoo.fr 06 86 21 16 42

Classe normale

Mireille Beautemps (titulaire) mireille.beautemps@gmail.com 06 67 01 86 94
Julien Lecrivain (titulaire) : julien-c.lecrivain@laposte.net 06 74 36 39 75
Karine Perraud (suppléante) : cgteduc-nantes@orange.fr 07 71 68 37 58
Bertrand Colas (suppléant) : cgteduc53@gmail.com 06 23 33 67 99

Commission de réforme

Mireille Beautemps mireille.beautemps@gmail.com 06 67 01 86 94 (commission de réforme 44)
Julien Lecrivain julien-c.lecrivain@laposte.net 06 74 36 39 75 (commission de réforme 72)
Anne Guisolia anne.guisolia@wanadoo.fr (commission de réforme 53)